

Communication sur la situation du sans-abrisme à Paris et la mise en œuvre du Plan "Zéro enfant à la rue"

La présente communication expose le plan d'action que je propose d'engager afin de répondre à la situation dramatique des personnes à la rue à Paris. Nous nous fixons des objectifs clairs : que plus un seul enfant ne soit à la rue, et qu'on en finisse avec les campements dans l'espace public parisien. Ils répondent à une exigence simple : ne pas s'habituer à l'inacceptable.

Une urgence sociale et humanitaire qui nous oblige

La situation des personnes à la rue à Paris atteint aujourd'hui un niveau insupportable. Dans l'espace public, ce sont des jeunes, des femmes, des hommes, des familles, et parfois des enfants, qui vivent sans solution d'hébergement.

Nous devons le dire avec force : aucune société digne de ce nom ne peut accepter de laisser des femmes, des hommes, des enfants vivre à la rue.

Les données disponibles suite à la dernière Nuit de la Solidarité sont accablantes : près de 4000 personnes restent sans solution d'hébergement à Paris, y compris après avoir sollicité le 115. À Paris même, ce système d'urgence piloté par l'Etat est saturé et ne parvient à répondre qu'à une fraction insuffisante des demandes.

Cette situation n'est pas seulement une crise sociale. C'est une crise morale. Elle nous oblige collectivement, mais elle engage d'abord une responsabilité claire.

Une responsabilité première de l'État aujourd'hui défaillante

L'hébergement d'urgence est d'abord une compétence de l'État. C'est un principe fondamental du droit français, fondé notamment sur l'inconditionnalité de l'accueil et le droit à un hébergement.

Chaque nuit, l'État mobilise environ 46 000 places pour un public parisien. Cet effort existe. Mais il est aujourd'hui manifestement insuffisant. La Ville a pourtant accompagné l'Etat depuis des années en mettant à disposition son foncier pour permettre des ouvertures de centres d'hébergement d'urgence opérés par l'Etat : actuellement, ce sont 92 centres d'hébergement d'urgence et services de veille sociale de l'Etat qui sont ouverts grâce à la Ville sur du foncier municipal.

Les faits sont connus depuis trop d'années : le 115 est saturé. Il ne répond qu'à une minorité des appels et des personnes restent sans solution, parfois pendant des semaines ou des mois. Pour les personnes qui peuvent en bénéficier, des décisions de justice au titre du droit au logement opposable, droit pourtant reconnu par l'État lui-même, ne sont pas suivies d'effet. Des associations ont d'ailleurs engagé des recours contre l'État pour non-respect de ses obligations légales.

Nous devons en tirer une conclusion politique claire : l'État n'assume pas pleinement ses responsabilités. Dans ce contexte, la Ville de Paris est placée face à une alternative : soit constater et laisser faire, soit agir, au-delà même de ses compétences.

Nous faisons le choix d'agir. Et nous devons nous assurer que cet engagement ne servira pas de prétexte à un désengagement de l'Etat.

L'engagement de la Ville de Paris : agir au nom de la dignité

Face à cette situation, la Ville de Paris a déjà engagé un effort sans précédent.

En termes d'hébergement, Paris concentre désormais 16% de l'offre d'hébergement nationale, alors qu'elle ne compte que 3% de la population française. Grâce à la mobilisation d'anciennes crèches, écoles, lycées, la Ville a accru depuis décembre 2023 sa capacité à répondre à cette urgence sociale. Au 24 mars 2026, elle met ainsi à l'abri 4 500 personnes accueillies sur des places pérennes ou mises à l'abri temporairement. Les capacités d'accueil Ville représentent :

- 2 800 places pérennes à l'hôtel ;
- 1 700 places de mise à l'abri temporaire en structure collective en attente d'une orientation (450 d'entre elles en gymnase et 1250 sur des sites de mise à l'abri intercalaires) : parmi elles, 1200 personnes en familles et 500 jeunes.

La réponse aux besoins des personnes en rue s'est aussi fortement accrue avec le renforcement de l'offre d'accompagnement social dédié aux personnes sans domicile (ouverture du service de domiciliation municipal, Paris Adresse, création de postes de travailleurs sociaux en permanences sociales d'accueil, etc.) et de la réponse aux besoins primaires (création de 6 bagageries, distribution de 12 millions de repas à l'année, notamment).

Cet engagement est massif. Il n'est pas neutre. Il traduit une conviction : laisser des personnes à la rue est incompatible avec nos valeurs. C'est un choix politique, c'est aussi un choix moral et éthique. Paris ne détourne pas le regard, Paris agit, Paris protège. Parce que, dans le Paris que nous bâtissons, la solidarité n'est pas une option. Elle est une exigence.

Un cap politique clair : zéro enfant à la rue et une prise en charge des plus vulnérables

J'ai pris un engagement clair devant les Parisiennes et les Parisiens : atteindre le "zéro enfant à la rue" à Paris dès l'hiver 2026. Cet objectif n'est pas un slogan. C'est une feuille de route claire pour la mandature. Elle s'inscrit dans le prolongement des engagements que nous avons portés : mettre à l'abri toutes les familles et tous les enfants sans solution. Aucun enfant ne doit dormir dehors. Aucun. Parce qu'un enfant à la rue est toujours une faillite collective. Parce que, pour paraphraser Nelson Mandela, rien ne révèle mieux l'âme d'une société que la façon dont elle traite ses enfants.

Cet objectif structurera l'ensemble du plan que nous mettrons en œuvre. Il doit s'accompagner d'une prise en compte renforcée des personnes vulnérables : les jeunes évidemment mais aussi les femmes seules ou encore les personnes âgées.

Ce plan d'action permettra également de construire des solutions de mise à l'abri des jeunes sans solution d'hébergement et particulièrement vulnérables du fait de leur isolement. Alors que l'Etat a fermé plus de 150 places permettant de prendre en charge ces personnes dont la vulnérabilité est pourtant avérée, Paris a agi. La Ville assume aujourd'hui déjà l'hébergement volontariste de toutes les jeunes femmes signalées sur son territoire et de plusieurs centaines de jeunes hommes. Le plan que nous déployons accentuera cette action et permettra à ces jeunes d'accéder à leurs droits, notamment en matière d'hébergement d'urgence.

Le plan "4000 places" : répondre à l'urgence, structurer une réponse durable

Nous engageons une montée en puissance de notre action avec le plan « 4000 places ».

Ce plan permettra d'atteindre, avec les places existantes, près de 7 000 places financées par la Ville.

Il poursuit trois objectifs :

- ne tolérer aucune situation d'enfant à la rue ;
- résorber les campements sur l'espace public;
- prioriser les publics les plus vulnérables.

Ce plan répond également à une attente forte des Parisiennes et des Parisiens en matière de qualité de vie et de tranquillité dans l'espace public. Les campements de rue, au-delà de l'atteinte qu'ils portent à la dignité des personnes qui y vivent, créent des situations difficiles pour les riverains. Si la solidarité s'exprime dans ces quartiers qui sont très majoritairement des quartiers populaires, l'expression d'une attente d'un retour à un espace public apaisé est légitime.

En mettant à l'abri, en accompagnant et en orientant, nous agissons à la fois pour la dignité des personnes et pour la sérénité collective. Il ne s'agit en aucun cas d'invisibiliser la pauvreté ou de la déplacer, mais de la prendre en charge, de la traiter avec humanité et responsabilité, afin de garantir à chacune et chacun sa place dans la ville, dans le respect de tous.

Une organisation adaptée aux besoins

Je propose de revenir à une solution qui a montré son efficacité lors du déploiement de la « bulle humanitaire » de 2016 à 2020.

Je vais ainsi proposer à l'Etat l'ouverture d'un grand lieu de mise à l'abri modulable, représentant une capacité d'accueil de 500 places. Ce site sera dédié à l'accueil en urgence des personnes en recherche d'une mise à l'abri immédiate et à l'évaluation de leurs besoins, en matière d'hébergement bien sûr mais aussi de santé, dans l'objectif d'une réorientation rapide vers des solutions adaptées et plus pérennes. Il prendra la forme d'un campement humanitaire, nous travaillerons avec les ONG capables de déployer une telle solution rapidement.

Nous ouvrirons en parallèle plusieurs dizaines de sites de mises à l'abri provisoire de plus petites tailles, jusqu'à atteindre les 4000 places pour répondre à la situation parisienne, tout en assurant une évaluation sociale et une orientation rapide.

La Ville de Paris saisira ainsi chaque opportunité foncière, ancien lycée, ancien collège, ancienne école, ancienne crèche, pour y développer des sites de mise à l'abris provisoires intercalaires ou pérennes.

L'action de la Ville est complémentaire mais ne se substituera pas à celle que doit assumer l'Etat.

Nous assumons une intervention forte de la Ville. Mais nous refusons toute confusion des responsabilités entre la ville et l'Etat. Cet engagement massif de la Ville de Paris s'accompagnera d'un dialogue exigeant avec l'État pour obtenir un maintien et un renforcement des solutions de droit commun vers lesquelles orienter les personnes en aval de la mise à l'abri. L'orientation des personnes en dehors de la région parisienne, dans des dispositifs d'accueil très provisoires et sans solution d'aval, a montré ses limites et ne saurait constituer la seule solution proposée.

Nous serons particulièrement vigilants à ce que :

- l'État maintienne ses capacités d'hébergement ;
- aucune fermeture de places ne vienne compenser les ouvertures de la Ville ;
- les personnes mises à l'abri puissent être orientées vers des solutions durables relevant du droit commun.

Nous demanderons une contractualisation claire avec l'État, garantissant :

- la fluidité des parcours ;
- la mobilisation des dispositifs nationaux ;
- une refonte du dispositif d'orientation hors Paris pour permettre une meilleure répartition territoriale de l'effort tout en garantissant le bon accompagnement des personnes.

La solidarité nationale ne peut reposer uniquement sur les villes, mais doit être un impératif commun.

Des moyens à la hauteur de cet impératif moral

Nous le savons, cet engagement impliquera des moyens importants, qui monteront en charge à mesure que nous ouvrirons ces places, et qui nécessiteront un dialogue exigeant avec l'Etat.

Avec ces moyens financiers dédiés à l'hébergement, c'est toute notre organisation qui devra être renforcée, notamment avec des moyens renforcés pour garantir l'accompagnement social, l'accès aux droits et la santé et in fine permettre la bonne orientation des personnes.

Au-delà des mesures d'urgence d'ordre humanitaire, la Ville s'est déjà engagée dans une dynamique de fond d'insertion par le logement, et plus récemment d'une logique de « Logement d'abord » : toute personne a le droit d'accéder directement à un logement pérenne, sans que ce droit soit conditionné à la levée de freins ou à la preuve d'une « capacité » à habiter. Ainsi, la part des personnes sans domicile parmi les personnes relogées dans le parc social est passée de 10% à 17% entre 2018 et 2024, pour atteindre le double de la moyenne nationale. La politique de production de logements a également permis d'approcher 25% de logements sociaux, et de construire plus de 75 pensions de famille (résidences accueillant, sans limite de durée, des personnes issues de la grande précarité) au cours des 25 dernières années.

Nous allons poursuivre cette politique visant à favoriser l'accès au logement pour les personnes sans domicile.

Nous nous engageons aussi à améliorer la réponse aux besoins fondamentaux et l'accompagnement social des personnes sans-abri en renforçant l'offre proposée en accueils de jours et ESI, en renforçant la prise en charge en santé, développer les dispositifs d'hygiène. Nous allons également créer une quatrième PSA permanence sociale d'accueil et un second site de domiciliation municipale.

Paris s'inscrit dans une longue et grande histoire d'accueil et de solidarité. Depuis le XIXe siècle, notre ville a toujours été un refuge pour celles et ceux qui fuyaient les guerres, les persécutions ou la misère. Elle a accueilli les exilés politiques européens, les Arméniens après le génocide de 1915, les réfugiés espagnols de la Retirada fuyant le franquisme, puis, au fil des décennies, des populations venues d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Europe de l'Est, fuyant pour les plus récents les massacres au Soudan, les persécutions en Afghanistan, les guerres en Syrie ou encore en Ukraine.

À chaque époque, malgré les tensions et les difficultés, Paris a su rester fidèle à son identité : une ville ouverte, une ville refuge, une ville qui considère que la dignité humaine ne se négocie pas. Notre histoire nous oblige aujourd'hui encore à être au rendez-vous de la solidarité et de la fraternité qui fondent notre identité collective, à ne pas détourner le regard et à faire vivre concrètement les valeurs d'accueil.

La situation que nous affrontons nous met face à une responsabilité simple. Accepter que des enfants, des femmes, des hommes dorment à la rue. Ou refuser, et agir. Nous faisons le choix d'agir. Mais nous le faisons sans renoncer à dire les choses clairement : l'État doit assumer à nos côtés pleinement ses responsabilités.

Protéger les plus vulnérables.

Refuser l'indignité.

Faire vivre concrètement les principes d'égalité et de fraternité.

C'est cela, l'honneur de Paris.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour porter cette exigence, ensemble.